



Prestations chômage :

DES RESTRICTIONS INADMISSIBLES

Après avoir dénoncé la convention de l'UNEDIC, le CNPF a eu, vendredi dernier, une attitude provocatrice lors de la nouvelle réunion avec les représentants syndicaux. Il exige 20 milliards de francs d'économies sur les prestations versées en 1983, soit le quart des sommes versées en 1982, bien plus que le déficit prévisible. Il voudrait faire annuler au plus vite la cotisation supplémentaire appliquée depuis le 1^{er} novembre, alors que le gouvernement vient d'en compenser intégralement le coût pour le patronat - mais pas pour les travailleurs. Le CNPF veut obtenir toujours plus en faveur de ses profits.

Plus surprenante est l'attitude des organisations syndicales. Face aux exigences inadmissibles du patronat, elles ont été jusqu'à proposer elles-mêmes près de 10 milliards de francs d'économies sur les prestations, en particulier en modulant la durée d'indemnisation en fonction de la durée de cotisation à partir du troisième mois d'activité.

Le gouvernement va promulguer un décret qui porte les réductions de prestations à 14 milliards de francs. Aux propositions syndicales, il rajoute d'une part la suppression du versement d'indemnités à ceux qui n'auront pas travaillé 6 mois sur les deux dernières années et d'autre part la réduction sensible des taux de préretraites : au lieu des 70% actuels, ces taux ne seraient plus que de 65% en-dessous du plafond (7 080 francs par mois) et de 50% au-delà.

Ces différentes mesures sont à rapprocher de quelques chiffres qui montrent que les chômeurs n'ont rien de privilégiés comme tente de le faire croire le patronat. Le quart des chômeurs officiellement recensés dans les statistiques ne reçoivent aucune indemnité ; sur les autres, 80% ont un revenu inférieur au SMIC et 170 000 perçoivent moins de 1 000 francs par mois ! Les mesures gouvernementales vont encore aggraver la situation de la grande masse des chômeurs à faibles ressources. Ce sont 200 000 chômeurs, en particulier des jeunes et des femmes, qui vont voir leurs indemnités disparaître avec le passage à 6 mois de la durée du travail antérieure. Les préretraités vont voir leur pouvoir d'achat amputé d'au moins 10% du fait du cumul des nouvelles dispositions et de l'augmentation sensible des cotisations Sécurité sociale qui vient d'être décidée.

De telles restrictions sont d'autant moins admissibles que les statistiques officielles du chômage font état d'une stabilisation de celui-ci depuis quelques mois. Elles ne peuvent s'expliquer que par la certitude d'une nouvelle augmentation au cours des prochains mois, contrairement à ce qu'affirment les discours officiels, et surtout par la volonté de rogner les prestations dans le cadre plus général d'une politique d'austérité qui s'en prend, dans des domaines de plus en plus étendus, aux intérêts des travailleurs. Le gouvernement compte sans doute sur le faible degré d'organisation des chômeurs pour que cette attaque contre leurs maigres droits ne suscite pas trop de réactions.

Pierre BAUBY

ELECTIONS PRUD'HOMALES

Plus de 13 millions et demi de salariés sont appelés à renouveler, le 8 décembre prochain, leurs conseils de prud'hommes et donc à désigner ceux auxquels ils auront recours pour se défendre face à l'arbitraire patronal, aux licenciements, aux sanctions.

Le patronat a tenté de saboter les inscriptions. Il cherche maintenant à dissuader les travailleurs de voter, afin de prétendre que les syndicats ouvriers ne sont pas représentatifs des travailleurs. Il pousse les candidatures de syndicats à sa botte, comme la CSL, ou de ceux qui pratiquent habituellement la collaboration de classes. Il veut utiliser ces élections pour combattre tout changement favorable aux travailleurs et contraindre le gouvernement à de nouvelles concessions en sa faveur.

Le PCML appelle les travailleurs à participer massivement à ces élections afin de faire échec aux manœuvres du patronat.

Mais les élections prud'homales représentent un événement syndical qui dépasse la seule question de l'élection des conseillers. Elles traduisent la représentativité respective des confédérations ouvrières, dans un contexte marqué par la politique du gouvernement de gauche depuis 18 mois et la politique d'austérité qu'il met en œuvre depuis 6 mois.

Le PCML appelle à combattre tous ceux qui s'opposent à de réels changements en faveur des travailleurs et à voter pour les syndicats et les militants qui défendent réellement les intérêts des travailleurs face au patronat, contestent et combattent les mesures d'austérité, agissent pour leurs revendications, pour le maintien du pouvoir d'achat et la progression de celui des bas et moyens salaires, contre les licenciements, pour les droits des chômeurs, pour la régularisation de la situation de tous les travailleurs immigrés, l'embauche des travailleurs contractuels et à statut précaire, la défense de la Sécurité sociale.

Le Bureau politique du PCML

Abonnement à PCML Flash, un an : 60,00 F

Abonnement groupé
PCML Flash et Travaillleurs mensuel
un an : 150,00 F - 6 mois : 80,00 F

ABONNEMENTS SPÉCIAL FETES

A l'occasion des fêtes de fin d'année, *PCML-Flash* et *Travailleurs* offrent des abonnements « spécial-fêtes » à leurs lecteurs et amis. Attention : ces tarifs ne sont valables que du 1^{er} décembre au 15 janvier.

Abonnement simple *PCML-Flash* : 50F (au lieu de 60F)

Abonnement groupé *PCML-Flash* et *Travailleurs* : 120F (au lieu de 150F)

Préciser « abonnement spécial-fêtes » et envoyer à Presse d'Aujourd'hui BP90 75962 Paris cedex 20.

Journée internationale de la Palestine

MEETING DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Lundi 29 novembre - 20 heures
Mutualité - rue St-Victor Paris IV^e

organisé notamment par ASFA, AMFP, France-Palestine, Conférence mondiale des chrétiens pour la Palestine, Comité pour la paix au Proche-Orient.

Le PCML appelle à participer nombreux à cette initiative.

LA COUR DE CASSATION CONTRE LE DROIT DE GREVE

La Cour de cassation vient de confirmer le jugement du tribunal de Lunéville qui a condamné la CGT à payer 20 millions d'A.F à la suite d'une grève chez Traylor en 1979; 246 salariés (sur 1 450) avaient porté plainte pour entrave à la « liberté du travail » (99 l'ont maintenue ensuite). Cette plainte a été reçue positivement par les tribunaux.

Cette décision risque fort de faire jurisprudence, d'autant que le Conseil constitutionnel, le 22 octobre dernier, a déclaré non-conforme à la Constitution l'article 8 de la loi Auroux sur les institutions représentatives du personnel, qui interdisait, à l'encontre des salariés et des syndicats, les poursuites pour dommages en cas de grève.

Ce sont là des faits graves susceptibles d'encourager les patrons à multiplier les poursuites contre les travailleurs et les organisations syndicales à l'issue des conflits. En définitive, c'est le droit de grève qui est fortement entamé par ce biais juridique. Le droit de grève, cette arme précieuse des travailleurs, maintes fois remis en cause, doit être défendu.

En bref... En bref... En bref... En bref...

UNE BONNE RÉOLUTION, LOIN D'ÊTRE PRATIQUÉE!

L'Assemblée générale de l'ONU vient d'adopter la déclaration de Manille appelant au règlement pacifique des conflits internationaux. La résolution précise que « chaque pays doit régler ses conflits internationaux exclusivement par des moyens pacifiques, de manière à ne pas mettre en danger la paix, la justice et la sécurité internationales », et que si elles ne pouvaient réaliser un tel règlement, les parties en conflit devront soumettre leur contentieux au Conseil de sécurité.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'ONU, c'est-à-dire y compris par des pays qui en violent régulièrement les dispositions; en particulier les deux superpuissances, USA et URSS, mais aussi Israël ou le Vietnam.

AFRIQUE DU SUD : IL FAUT GELER LA VENTE DE LA SECONDE CENTRALE NUCLEAIRE

Le Congrès national africain et l'Organisation des populations du sud-ouest africain viennent de publier un communiqué où ils déclarent avoir « appris avec inquiétude que le gouvernement français est en train d'étudier la possibilité de vendre une deuxième centrale nucléaire à l'Afrique du Sud ».

Nous partageons tout à fait cette inquiétude. Ici et aujourd'hui, il ne s'agit plus d'honorer (!) un contrat d'avant 10 mai, mais d'en conclure un nouveau... qui serait un préjudice certain et inadmissible aux peuples africains en général, aux peuples namibien et sud-africain en particulier.

OCDE : 34 MILLIONS DE CHOMEURS EN 1984

L'OCDE vient de publier ses perspectives économiques pour 1983. Alors qu'en juillet dernier ses experts prévoient une croissance de 2,5% contre 0,5% cette année, ils estiment aujourd'hui qu'il ne faut pas espérer plus de 1 à 2%.

En conséquence, le nombre de chômeurs des 24 pays membres de l'OCDE (dont la France) dépasserait 34 millions en 1984, contre 30 millions cette année. Malgré ces perspectives, l'OCDE maintient ses recommandations passées : rigueur et politiques anti-inflationnistes, c'est-à-dire austérité pour les travailleurs.

TRAVAILLEURS IMMIGRÉS : GREVE DE LA FAIM A NICE

A Nice, 19 travailleurs immigrés ont entamé le jeudi 4 novembre une grève de la faim illimitée pour obtenir une carte de travail. Un comité de soutien (auquel participent de nombreuses organisations, dont MRAP, CIMADE, ASTIAM, UNEM, PSU, PCML, etc.) dénonce l'attitude de patrons du bâtiment qui « ne veulent pas mettre un terme à cette situation qui leur profite. Ils peuvent ainsi faire pression sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires des ouvriers français ».

« Abdel Majid et ses camarades étaient en France bien avant janvier 1981. Ils ont un travail effectif - ce que demande le gouvernement pour les régulariser - mais leur patron leur refuse les bulletins de salaire. »

MOUVEMENTS COMMUNISTE ET NATIONALISTE EN ALGÉRIE

de Jacques JURQUET

Cette chronologie commentée de près de 200 pages étudie les mouvements communiste et nationaliste en Algérie de 1920 à 1962.

Des faits, des documents connus et moins connus, des inédits nourrissent cette étude passionnante à plus d'un titre, pour ceux qui ont vécu la période de libération nationale du peuple algérien comme pour les générations plus jeunes.

Prix : 48,00F + frais de port 8,50F
Chèque à l'ordre de Presse d'Aujourd'hui.

Demander cet ouvrage à *PCML-Flash* BP90 - 75962 Paris cedex 20.

